

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR le soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, à l'effet :

QU'À la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Chertsey tenue le 15 septembre 2025, ledit conseil a procédé à l'adoption du règlement suivant :

RÈGLEMENT 736-2025 autorisant une dépense et un emprunt n'excédant pas 2 000 000 \$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement (installations septiques)

QU'UN avis de motion a été donné le 25 août 2025;

QU'UN projet de règlement a été adopté le 25 août 2025;

QUE l'objet du règlement 736-2025 est suffisamment décrit par son titre;

QUE le règlement 736-2025 a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 octobre 2025;

QUE ledit règlement est déposé au bureau du greffier-trésorier à l'hôtel de ville de Chertsey, situé au 333, av. de l'Amitié à Chertsey, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau et publié également sur le site Internet de la Municipalité au www.chertsey.ca

QUE ledit règlement entrera en vigueur à compter de la présente publication.

DONNÉ à Chertsey ce 25 mars 2026.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

(Entrée en vigueur du règlement 736-2025)

Je, soussigné, M. Marc-André Plante, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chertsey, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en avoir affiché une copie à l'endroit désigné par le conseil, soit au 333, av. de l'Amitié à Chertsey, le 25^e jour de mars 2026, entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 25^e jour de mars 2026.



M. Marc-André Plante
Directeur général et greffier-trésorier